

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE ONZE LE 28 juillet (28/07/2011)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 22 juillet 2011, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS:** M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Richard BAPTISTE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES :**

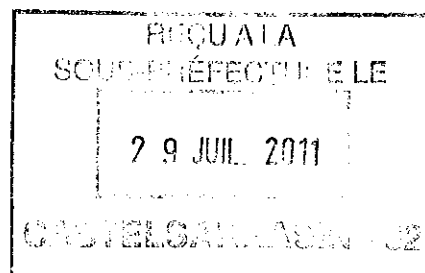
Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY-MOTHEs), M. Guy-Michel EMPOCIELLO (représenté par M. GUILLAMAT), M. Bernard REDON, (représenté par M. MOTHEs), **Adjoints,**

Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. ROUX), M. Abdelkader SELAM (représenté par M. BOUSQUET), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

**ETAIT ABSENT :**

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. MOTHEs Didier est nommé secrétaire de séance.



**DIVERS**

**29 – 28 Juillet 2011**

**POLITIQUE DE REGULATION DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DESHERBAGE**

Rapporteur : Monsieur BOUSQUET

**Vu** la délibération n° 30 du 27 mai 2008, politique de régulation des collections de la bibliothèque municipale – désherbage,

**Considérant** qu'en continuité avec l'action de désherbage primaire effectué durant l'été 2009, il conviendrait de poursuivre et affiner le désherbage chaque été sur une périodicité minimale de 3 ans afin de réguler correctement l'engorgement passé des collections.

**Considérant** que les missions prioritaires pour l'été 2011 sont un nouveau désherbage d'une partie des collections en accès direct avec mise en magasin, avec accent porté sur les documentaires ; et le désherbage annuel des périodiques dont la conservation est de trois ans plus l'année en cours, exception faite de certains périodiques aux données moins périssables.

**Considérant** que pour accomplir ce désherbage, ainsi que réparer des documents, il paraît opportun d'installer une fermeture d'été annuelle.

**Considérant** que dans le cadre d'une fermeture estivale, il convient d'ajuster les conditions de prêt des usagers pour la période du Vendredi 1<sup>er</sup> juillet au Mercredi 31 août 2011.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

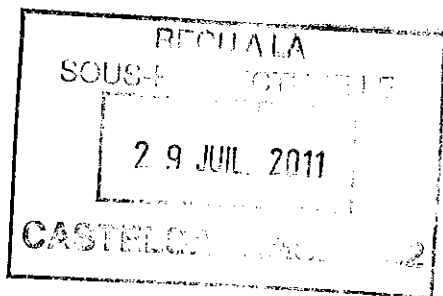
**APPROUVE** de poursuivre et affiner le désherbage chaque été sur une périodicité minimale de 3 ans afin de réguler correctement l'engorgement passé des collections.

**RECONDUIT** l'action de désherbage, pour l'été 2011, lors des semaines 31 et 32 (du mardi 02 août au samedi 13 août 2011) ; avec comme missions prioritaires : le nouveau désherbage d'une partie des collections en accès direct avec mise en magasin (accent porté sur les documentaires) et désherbage annuel des périodiques (pour une gestion rigoureuse des collections, il a été convenu que les périodiques seraient conservés 3 ans plus l'année en cours, exception faite de certains périodiques aux données moins périssables).

**APPROUVE** une fermeture d'été annuelle de 15 jours (les deux premières semaines d'août), afin de procéder plus justement et plus rigoureusement à des tâches de service interne. Les activités prévues pendant ces deux semaines sont les suivantes : désherbage précité en priorité, et réparation de documents.

**APPROUVE** l'ajustement des conditions de prêt des usagers pour la période du Vendredi 1<sup>er</sup> juillet au Mercredi 31 août 2011, avec :

- Un délai de prêt courant jusqu'au 31 août (contre 3 semaines habituellement)
- Un prêt de documents doublé hors nouveautés (6 livres + 6 revues au lieu de 3 livres et 3 revues).



Pour copie conforme  
Moissac le 29 Juillet 2011  
Le Maire,

Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :